

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 février 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 15, 16 et 17 février 2016**

**2016 DSTI 2** Maintenance du progiciel Chronogestor - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2006-975 portant code des marchés publics du 1er août 2006 ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres lors de sa séance du 1er décembre 2015 ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 février 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer le marché relatif à la maintenance du progiciel Chronogestor ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris, en tant que coordonnatrice du groupement de commandes entre la Ville de Paris et le Département de Paris, est autorisée à signer pour la Ville de Paris avec la société Gfi Chrono Time, le marché négocié sans mise en concurrence relatif à l'achat et à la maintenance de lecteurs de badges, au droit de suivi du progiciel Chronogestor et de ses futures versions dont ChronoTime d'une durée de 48 mois, pour un montant de 665.664 euros HT pour la partie forfaitaire et pour un montant minimum de 150.000 euros HT et un montant maximum de 1.486.881 euros HT, en application des articles 35-II-8, 65, 66 et 67.

Article 2 : Les dépenses résultant de ce marché seront imputées sur divers crédits inscrits et à inscrire au budget de fonctionnement de la Ville de Paris natures 611, 61560, 60632, 6184, 6064, 6241 chapitre 011 et au budget d'investissement de la Ville de Paris natures 21 830, 2051, 232, 2315 chapitres 21, 20 et 23 au titre des exercices 2016 et suivants, sous réserve de décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**